

## Politique d'annulation - Remboursement

### Récréa'Kids – La Plaine et Mobi'Plaine



**Annulation de votre part** : tous les remboursements se font sous forme d'un bon à valoir valable un an.

Le défraiement est réparti de la façon suivante :

- Annulation **2 semaines avant** le premier jour du stage : **remboursement à 100 %** du montant sous forme d'un bon à valoir,
- Annulation **jusqu'à 2 semaines avant** le premier jour du stage : **remboursement de 75 %** du montant sous forme d'un bon à valoir,
- Annulation **jusqu'à 1 semaine avant** le premier jour du stage : **remboursement de 50 %** du montant sous forme d'un bon à valoir,
- En cas de **maladie ou d'une absence justifiée**, le **coordinateur doit être prévenu le jour de l'absence** par téléphone (Vincent BARTHELEMY (La Plaine) - 0497/91.05.45, Jessica BRACQUEZ (Récréa'Kids) - 0498/90.57.10, Aurore HARTMAN (la Mobi'Plaine) - 0493/77.35.37, ainsi que de **transmettre le certificat médical ou document légal dans les 3 jours ouvrables** soit par email à [enfance@bastogne.be](mailto:enfance@bastogne.be), soit par courrier à l'adresse suivante : Administration Communale de Bastogne - Service Enfance et Jeunesse - rue du Vivier n° 58 - 6600 BASTOGNE, soit remis en main propre au coordinateur. **Un bon à valoir sur base du nombre de jours d'absentéisme sera émis pour les 100 % du montant.** Si le certificat médical ou le document légal n'a pas été transmis dans les délais impartis, la demande de remboursement ne sera pas prise en compte.

Le premier jour du stage correspond à la date suivante :

- 1er juillet pour La Plaine
- 1er août pour la Mobi'Plaine
- 1er jour des vacances d'Hiver pour Récréa'Kids Noël
- 1er jour des vacances de Printemps pour Récréa'Kids Pâques

**Pour le Service de l'Enfance.**